

Catalogue des formations

MÉTIERS DU DRONE



- Média / communication



- Environnement



- Industrie



- Sûreté



CONTACT

Mr Cyril THER - (+33) 06 60 34 52 11

contact@drone-formation-france.fr

www.drone-formation-france.fr



À PROPOS

DRONE FORMATION FRANCE

Drone Formation France est l'organisme de formation de la sas OUIWAY dont la déclaration d'activité est enregistrée sous le numéro 52850227085 auprès du préfet de région des Pays- de-la-Loire, certifié Qualiopi et France compétence au répertoire spécifique, éligible au CPF (compte personnel de formation). RS 5033 et RS 5029

Nous faisons parti du réseau des centres de formations partenaire de Télépilote.org.

Nous sommes présent sur le grand ouest de la France avec trois centres de formations, aux Sables d'Olonne en Vendée, à Ruaudin à côté du Mans dans la Sarthe et dans le Maine-et-Loire à Saint-Leger-de-Linières à Angers.

Nous proposons des formations pour les personnes désirant découvrir ou travailler dans les métiers du drone.

Nous spécialisons nos formations dans les domaines du média, de la communication, du bâtiment et des travaux publics.

Nous proposons aussi des formations grand public pour la prise en main de votre drone et aborder les obligations administrative à l'utilisation des drones de loisirs.



LES FORMATEURS

Vous serez pris en charge par des formateurs d'expérience.

Toujours en relation avec le milieu professionnel, ils vous apporteront toute l'analyse de l'activité.

Les stages pratiques sont en présentiel avec un maximum de 4 stagiaires par formateur.



3 SITES DE FORMATIONS:

Vendée 85 :

18 avenue Titouan LAMAZOU
85340 Les Sables d'Olonne

Sarthe 72 :

821 Bvd des Hunaudières
72230 Ruaudin, Le Mans

Maine-et-Loire 49 :

12 All. de la Châtellenie
49000 St-Leger-de-Linières, Angers

06 60 34 52 11

contact@drone-formation-france.fr

www.drone-formation-france

À PROPOS



01

PRÉSENTATION

Trouvez ici les détails de l'activité

02

TÉLÉPILOTER UN DRONE DE LOISIR

- 7 H - 1 JOUR - 290 €*
éligible CPF - certifiant

Vous êtes un particulier et vous souhaitez être accompagné dans la prise en main de l'utilisation de votre drone de loisir.

03

TÉLÉPILOTER UN DRONE CATÉGORIE OUVERTE "OPEN"

- 14 H - 2 JOURS - 790 €*
éligible CPF - certifiant

Vous êtes un particulier ou un professionnel et vous souhaitez être accompagné dans la prise en main de l'utilisation de votre drone de loisir ou semi-pro en scénario ouvert.

04

TÉLÉPILOTER UN DRONE DANS LE SECTEUR DU MÉDIA ET DE LA COMMUNICATION.

- 35 H - 5 JOURS - 2000 €*
éligible CPF - certifiant

Vous êtes un professionnel et vous souhaitez acquérir les compétences pratiques d'exploitation d'un drone professionnel pour travailler dans le secteur des médias et de la communication. RS 5029

05

TÉLÉPILOTER UN DRONE DANS LE SECTEUR DU BTP ET DU GÉNIE CIVIL.

- 35 H - 5 JOURS - 2000 €*
éligible CPF - certifiant

Vous êtes un professionnel et vous souhaitez acquérir les compétences pratiques d'exploitation d'un drone professionnel pour travailler dans le secteur du BTP et du génie civil. RS 5033

* prix TTC certification en sus
si nécessaires

06

PRÉPARATION AU C.A.T.T (CERTIFICAT D'APTITUDE THÉORIQUE DE TÉLÉPILOTE).

- 35 H - 5 JOURS - 900 €* E-LEARNING

Vous êtes un professionnel et vous souhaitez vous présenter à l'examen obligatoire de la DGAC pour utiliser un drone civil pour une activité professionnelle.

obligatoire pour télépilote professionnel

07

SPÉCIALISATION PHOTOGRAMMÉTRIE

- 21 H - 3 JOURS - 1400 € **éligible CPF - certifiant**

Vous êtes un professionnel et vous souhaitez acquérir les compétences nécessaires à la captation dans le but de réaliser des modèles numérique 3D, un modèle numérique d'élévation (MNE) ou un modèle numérique de terrain (MNT). RS 5033.

Prérequis nécessaires : expérience pilotage PRO justifiable.

08

ATTESTATION PROFESSIONNELLE MEDIA

- 21 H - 3 JOURS - 1200 €* **éligible CPF - certifiant**

Vous êtes un professionnel et vous souhaitez acquérir les compétences pratiques d'exploitation d'un drone professionnel pour travailler dans le secteur des médias et de la communication. RS 5029.

Prérequis nécessaires : expérience pilotage PRO justifiable.



LE DRONE

Du simple jouet à un outil performant pour la prise de vue aérienne, les drones se multiplient et se diversifient. L'innovation permet en effet de créer des drones utiles dans de nombreux domaines : média, communication, BTP, journalisme, industrie etc..

En France, le terme de « drone » est également utilisé pour parler des drones civils, ceux pouvant être utilisés pour de la surveillance ou encore prendre des photos et des vidéos aériennes. En anglais, les termes utilisés pour décrire les drones de loisirs sont des acronymes : UAV pour Unmanned Aerial Vehicle et UAS pour Unmanned Aircraft System.

LA LÉGISLATION

De plus en plus utilisés par les professionnels (cinéma, agriculture, sécurité, bâtiment, etc.), les drones font fureur dans le cadre du loisir et de la compétition, tant auprès des enfants que des adultes.

Les principaux textes législatifs et réglementaires régissant l'usage des drones sont :

- La loi n° 2016-1428 du 24 octobre 2016 relative au renforcement de la sécurité de l'usage des drones civils.
- Arrêté du 18 mai 2018 relatif aux exigences applicables aux télépilotes qui utilisent des aéronefs civils circulant sans personne à bord à des fins autres que le loisir.
- Le décret n° 2018-67 du 2 février 2018 relatif à la formation exigée des télépilotes qui utilisent des aéronefs civils circulant sans personne à bord à des fins autres que le loisir.
- Arrêté du 3 décembre 2020 relatif à la définition des scénarios standard nationaux et fixant les conditions applicables aux missions d'aéronefs civils sans équipage à bord exclues du champ d'application du règlement (UE) 2018/1139.

OBLIGATIONS

- **L'aéromodélisme** : l'utilisation de l'aéronef non habité se limite au loisir ou à la compétition. La progression de l'appareil peut être soit contrôlée, soit non contrôlée. Dans le premier cas, le mode de contrôle se fait par le biais d'une radiocommande (radiocommande ou smartphone) ou via un câble de retenue (ex. : discipline dite du « vol circulaire »). Dans le second cas, l'aéronef (planeur, etc.), une fois lancé, vole au gré du vent. Son poids est limité à 1 kg, et sa durée de vol, à 8 minutes.

Obligation de formation :

Le télépilote d'un aéromodèle dont la masse au décollage est supérieure ou égale à 800 gr est soumis à l'obligation de suivre une formation en ligne gratuite, mise en place par la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile). Une Attestation de suivi de formation est délivrée à l'issue du stage.

Les télépilotes d'aéromodèle de moins de 800 g ne sont par contre, pas concernés par cette obligation. Ils sont tout de même tenus de connaître les principes et les règles à respecter pour utiliser ces appareils en conformité avec la législation et la réglementation applicables.

- **L'expérimentation** : l'objectif du vol consiste ici à effectuer des essais ou bien un contrôle de l'aéronef télépilote (non destiné au loisir ou à la compétition) ou de son système de commande.
- **Les activités particulières** qui englobent celles pour un usage professionnel de l'aéronef, ainsi que toute autre activité (commerciale ou non-commerciale) liée aux drones, n'entrant pas dans le cadre de l'aéromodélisme ou de l'expérimentation.

Tout exploitant utilisant des drones dans le cadre d'activités particulières (y compris à des fins professionnels) est tenu de déclarer son activité à la DGAC. Cette déclaration est renouvelable tous les 24 mois.

Obligation de formation :

À compter du 1er juillet 2018 (cf. décret n° 2018-67 du 2 février 2018), tout télépilote doit détenir :

- Un « Certificat d'aptitude théorique de télépilote » délivré par la DGAC,
- Une « Attestation de suivi de formation pratique » délivrée par l'exploitant en charge de la formation.

Télépiloter un drone de loisir

Durée: 7 heures - 1 jour - 290€
Prérequis: avoir 14 ans minimum



PREREQUIS:

- être âgé de 14 ans minimum

CETTE FORMATION VOUS EST DESTINÉE SI:

Vous êtes un particulier, vous avez un drone, vous souhaitez avoir un accompagnement pour la mise en route, le paramétrage et l'utilisation de votre drone.

Nous vous présenterons l'ensemble des obligations liées à l'utilisation loisir des drones.

AU PROGRAMME:

- Paramétrage de votre machine, mise à jour du système.
- Enregistrement de votre machine.
- Passage de l'examen DGAC loisir.
- Entraînement au télépilotage.
- Passage test pilotage "LOISIR"

VOUS OBTIENDREZ:

- Une attestation de suivi de formation "LOISIR".

BON À SAVOIR

Le télépilote d'un aéromodèle dont la masse au décollage est supérieure ou égale à 800 g est soumis à l'obligation de suivre une formation mise en place par la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile). Une Attestation de suivi de formation est délivrée à l'issue du stage. La loi dite « drones » impose, depuis le 1er juillet 2018, l'enregistrement par voie électronique de tout drone nouvellement acquis, faisant plus de 800 g.



- cursus rapide, intensif
- travail indoor, outdoor
- pilotage intensif
- autonomie

Télépiloter un drone catégorie ouverte "open"

Durée: 14 heures - 2 jours - 790€
Prérequis: avoir 14 ans minimum



PREREQUIS:

- être âgé de 14 ans minimum

CETTE FORMATION VOUS EST DESTINÉE SI:

Vous êtes un particulier ou un professionnel vous avez un drone, vous souhaitez avoir un accompagnement pour la mise en route, le paramétrage et l'utilisation de votre drone de loisir ou semi-pro en catégorie ouverte.

Nous vous présenterons l'ensemble des obligations liées à l'utilisation de votre drone de loisir.

AU PROGRAMME:

- Paramétrage de votre machine, mise à jour du système.
- Enregistrement de votre machine.
- Passage de l'examen DGAC loisir.
- Entraînement au télépilotage perfectionnement.
- Approche des activités professionnelles liées au drone.
- Validation livret de progression "LOISIR".

VOUS OBTIENDREZ:

- Une attestation de suivi de formation pratique et votre livret de progression.
- Et sous réserve de réussite du test, en ligne FOX ALPHATANGO, un certificat de suivi de formation théorique catégorie ouverte .



BON À SAVOIR

Les catégories ouvertes A1, A2, A3 concernent les opérations à faible risque.

- Drone >25kg,
- Certaines zones de vols,
- Enregistrement sur alphantango,
- Drone CE.



- cursus rapide, intensif
- travail indoor, outdoor
- pilotage intensif
- autonomie

Télépiloter un drone dans le secteur du média et de la communication

04

Durée: 35 heures - 5 jours - 2000€

Prérequis: avoir 16 ans minimum

Éligible au CPF (Compte Personnel de Formation)



PREREQUIS:

- Être âgé de 16 ans minimum

CETTE FORMATION VOUS EST DESTINÉE SI:

Vous êtes un professionnel, vous souhaitez acquérir les compétences et l'autorisation d'utiliser un drone pour votre activité.

AU PROGRAMME:

Cette formation pratique est composée d'alternance d'entraînement de télépilotage en extérieur ou intérieur selon les conditions météo, d'exercice de simulation de mission avec les obligations administratives.

- Télépilotage d'un drone civil.
- Démarches réglementaires et déclarations de vol.
- Particularités des vols en agglomération, en zone dite sensible, interdite, dangereuse ou réglementée dans les scénarios nationaux S1, S2, S3.
- Contrôle, réglage et entretien du matériel de prises de vues aériennes.
- Vérifications d'informations aéronautiques de la zone de travail, de la faisabilité, des conditions, de la mise en place éventuelle de protocoles, des objectifs de la mission selon le scénario réglementaire compte tenu du drone utilisé et de sa charge utile.
- Mise en place des procédures permettant d'assurer la sécurité et la maîtrise des risques humains, techniques et environnementaux, réalisation d'une fiche CRESUS.
- Connaissance des procédures d'urgence opérationnelles en conditions anormales en cas de panne matérielles ou d'intrusion de tiers dans la zone de survol pour les scénarios S1, S2, S3 et debriefing.

Les pratiques spécifiques à l'audiovisuel,

- Entraînement à la production d'images fluides type travelling, POI et DOLLY
- Réglages caméra.

VOUS OBTIENDREZ:

- Une attestation de suivi de formation pratique et votre livret de progression.
- Et sous réserve de réussite du test, la certification :

"Télépiloter un drone dans le secteur du média et de la communication"



- cursus rapide, intensif
- travail indoor, outdoor
- pilotage intensif
- autonomie
- simulation mission
- Certification.



Télépiloter un drone dans le secteur du BTP et du génie civil

05

Durée: 35 heures - 5 jours

Prérequis: avoir 16 ans minimum

Éligible au CPF (Compte Personnel de Formation)



PREREQUIS:

- Être âgé de 16 ans minimum

CETTE FORMATION VOUS EST DESTINÉE SI:

Vous êtes un professionnel, vous souhaitez acquérir les compétences et l'autorisation d'utiliser un drone pour votre activité.

AU PROGRAMME:

Cette formation pratique est composée d'alternance d'entraînement de télépilotage en extérieur ou intérieur selon les conditions météo, d'exercice de simulation de mission avec les obligations administratives.

- Télépilotage d'un drone civil.
- Démarches réglementaires et déclarations de vol.
- Particularités des vols en agglomération, en zone dite sensible, interdite, dangereuse ou réglementée dans les scénarios nationaux S1, S2, S3.
- Contrôle, réglage et entretien du matériel de prises de vues aériennes.
- Vérifications d'informations aéronautiques de la zone de travail, de la faisabilité, des conditions, de la mise en place éventuelle de protocoles, des objectifs de la mission selon le scénario réglementaire compte tenu du drone utilisé et de sa charge utile.
- Mise en place des procédures permettant d'assurer la sécurité et la maîtrise des risques humains, techniques et environnementaux, réalisation d'une fiche CRESUS.
- Connaissance des procédures d'urgence opérationnelles en conditions anormales en cas de panne matérielles ou d'intrusion de tiers dans la zone de survol pour les scénarios S1, S2, S3 et debriefing.

Les pratiques spécifiques au BTP et génie civil,

- Entraînement de pilotage pour l'observation et la modélisation de bâti.
- Acquisition des notions essentielles à la réalisation de maquette 3D en photogrammétrie (système local et nuage de points).

VOUS OBTIENDREZ:

- Une attestation de suivi de formation pratique et votre livret de progression.
- Et sous réserve de réussite du test, la certification :

"Télépiloter un drone dans le secteur du BTP et du génie civil"



- cursus rapide, intensif
- travail indoor, outdoor
- pilotage intensif
- autonomie
- simulation mission
- examen blanc
- Certification.



Préparation au C.A.T.T (Certificat d'Aptitude Théorique de Télépilote)

Durée: 35 heures - 5 jours - 900€
Prérequis: avoir 16 ans minimum
Éligible au CPF (Compte Personnel de Formation)



PREREQUIS:

- Être âgé de 16 ans minimum

CETTE FORMATION VOUS EST DESTINÉE SI:

Vous êtes un professionnel ou un particulier, vous souhaitez vous préparer au passage du CATT en vue d'utiliser un drone pour votre activité.

AU PROGRAMME:

Toute la théorie du drone:

- Règles de l'air et procédures de contrôle de la circulation aérienne.
- Droit national - spécificité des aéronefs télépilotés non habités.
- Connaissances générales des aéronefs télépilotés non habités.
- Instrumentation, préparation et suivi de vol, météorologie, navigation, radio, procédures opérationnelles, communication.

Plateforme de révision en e-learning en vue du passage à l'examen DGAC, manuel pédagogique inclus.

L'examen en vue de l'obtention du certificat d'Aptitude Théorique de Télépilote est constitué d'une épreuve écrite de 1h30 sous forme d'un QCM (questionnaire à choix multiple) et portant sur le programme.

Pour être déclaré reçu, le candidat doit répondre de manière correcte à au moins 75% des questions.

Passage de l'examen dans un centre DGAC (coût de l'examen, 30 € en SUS à régler).

VOUS OBTIENDREZ:

- Attestation de suivi de formation fournis par le centre de formation.
- Sous réserve de réussite à l'examen DGAC vous obtiendrez de la part de la DGAC : "Certificat d'Aptitude Théorique de Télépilote"



- cursus rapide, intensif
- autonomie
- simulation mission
- examen blanc



Télépiloter un drone dans le domaine de la photogrammétrie

07

Durée: 21 heures - 3 jours - 1400 €
Prérequis: CATT / expérience PRO
Éligible au CPF (Compte Personnel de Formation)



PREREQUIS:

- Avoir ou préparer le CATT.
- Être âgé de 16 ans minimum
- Justifier d'une expérience de pilotage d'au moins 1 an.

CETTE FORMATION VOUS EST DESTINÉE SI:

Vous êtes un professionnel et vous souhaitez acquérir les compétences nécessaires à la captation dans le but de réaliser des modèles numérique 3D, un modèle numérique d'élévation (MNE) ou un modèle numérique de terrain (MNT).

OBJECTIFS:

Maîtriser la captation et la post-production dans le cadre de réaliser des modèles numérique 3D, MNE ou MNT.

Maîtriser le logiciel de photogrammétrie type metashape, PIX4D ou équivalent.

RESULTATS DE LA FORMATION:

Le stagiaire doit être capable d'utiliser son drone en toute sécurité en vue de réaliser une captation pour une modélisation 3D, MNE ou MNT.

Dans le respect de la loi et des règles de l'air dans la catégorie spécifique.

Vous obtiendrez:

- Une attestation de suivi de formation "photogrammétrie".
- Votre livret de progression.



- cursus rapide, intensif
- travail indoor, outdoor
- pilotage intensif
- autonomie
- Simulation de mission



Attestation Télépilote professionnelle IMAGE

08

Durée: 21 heures - 3 jours - 1200 €

Prérequis: Expérience de télé-pilotage de 1 an minimum.
Eligible au CPF (Compte Personnel de Formation)



PREREQUIS:

- Justifier d'une expérience d'au moins 1 an dans le télé- pilotage

CETTE FORMATION VOUS EST DESTINÉE SI:

Vous êtes un professionnel utilisant des drones depuis au moins 1 an, vous souhaitez valider vos compétences pour être en accord avec la réglementation.

AU PROGRAMME:

Cette formation pratique est composé d'alternance d'entraînement de télé-pilotage en extérieur ou intérieur selon les conditions météo, d'exercice de simulation de mission avec les obligations administratives.

- Démarches réglementaires et déclarations de vol.
- Particularités des vols en agglomération, en zone dite sensible, interdite, dangereuse ou réglementée dans les scénarios nationaux S1, S2, S3.
- Vérifications d'informations aéronautiques de la zone de travail, de la faisabilité, des conditions, de la mise en place éventuelle de protocoles, des objectifs de la mission selon le scénario réglementaire compte tenu du drone utilisé et de sa charge utile.
- Mise en place des procédures permettant d'assurer la sécurité et la maîtrise des risques humains, techniques et environnementaux, réalisation d'une fiche CRESUS.
- Connaissance des procédures d'urgence opérationnelles en conditions anormales en cas de panne matériel ou d'intrusion de tiers dans la zone de survol pour les scénarios S1, S2, S3 et debriefing.

Les pratiques spécifiques à l'audiovisuel,

- Entraînement à la production d'images fluides type travelling ou POI (point d'interet)

VOUS OBTIENDREZ:

- Une attestation de suivi de formation pratique et votre livret de formation.
- Et sous réserve de réussite du test, la certification :

"Télépiloter un drone dans le secteur du média et de la communication"



- cursus rapide, intensif
- travail indoor, outdoor
- pilotage intensif
- autonomie
- Certification



MODALITÉS D'ACCÈS AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

L'accès à la formation est ouvert aux personnes à mobilité réduite, un certificat médical attestant aucune contre-indication au télépilotage de drone pourra être demandé en fonction du handicap. Les bâtiments et les terrains d'entraînement sont accessibles aux PMR.

Lors de votre inscription une enquête d'évaluation de vos capacités d'apprentissage vous sera proposée, ceci en vue d'adapter les ateliers théorique et pratique à votre situation.

DELAIS D'INSTRUCTION ET DE TRAITEMENT DE VOTRE DOSSIER

Le délai d'instruction d'un dossier en financement personnel est de l'ordre de 5 jours ouvrés, si vous financez votre formation par un OPCO, Pôle emploi où le CPF, il faudra compter un délai supplémentaire de rétractation et de passage en commission, le délai moyen de traitement est de 15 jours ouvrés.

Pôle emploi 10 jours de traitement de dossier

il vous appartient de vous inscrire aux dates correspondant à ce délai incompressible.

BON À SAVOIR

Pour piloter un drone dans un cadre professionnel, la réglementation exige:

- La réussite d'un examen théorique spécifique, le CATT (Certificat d'Aptitude Théorique de Télépilote) délivré par la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile).
- Une formation pratique, justifié par une attestation de formation et un livret de progression, fournis par votre centre de formation.

CONTACT.



Responsable pédagogique et suivi de dossier : 06 60 34 52 11

du Lundi au Vendredi de 9h à 17h



contact@drone-formation-france.fr



Drone-formation-france.fr

ouiway.fr

ILS NOUS FONT CONFIANCE

